

NATIONS UNIES CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

L'ONU supprime le mandat du « rapporteur spécial » au Congo-Kinshasa

Article paru dans l'édition du 29.03.08

Le Conseil des droits de l'homme, dont la 7^e session s'est achevée, vendredi 28 mars à Genève, a une fois de plus démontré qu'il était - avec ses 47 Etats membres - traversé de rapports de forces hautement politiques. Outre son silence sur les violences commises au Tibet par la Chine (membre du Conseil), l'organe onusien vient d'ouvrir une nouvelle brèche dans le système des « rapporteurs spéciaux » hérité de l'ancienne Commission.

Jeudi 27 mars, sous la pression du groupe africain, et avec l'appui des pays de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), de la Chine et de la Russie, le Conseil a entériné - « par consensus » - le non-renouvellement du mandat du « rapporteur spécial » sur la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), un pays où les violations des droits de l'homme continuent à être massives. Créé en 2004, il avait été confié au juriste burkinabé Titinga Frédéric Pacéré. C'est le troisième « rapporteur pays » - après ceux sur Cuba et la Biélorussie - qui passe ainsi à la trappe depuis la création du Conseil, en 2006. Au-delà du cas congolais, certains Etats du Conseil souhaitent que la plupart des « mandats pays » disparaissent, remplacés par le nouveau mécanisme d'eamen périodique universel auquel devront se soumettre tous les pays membres de l'ONU.

Dans le cas de la RDC, une formule intermédiaire a été proposée. La résolution africaine, amendée par les Occidentaux, demande au Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, présent à Kinshasa, et à la Monuc (la Mission de maintien de la paix de l'ONU en RDC) d'assurer un suivi. Ils seront épaulés par sept rapporteurs « thématiques » (dont ceux sur les violences contre les femmes et personnes déplacées) qui se rendront sur le terrain. Le Haut-Commissariat remettra un rapport en mars 2009.

Pour les ONG qui travaillent en RDC, ce nouveau mécanisme est insuffisant. « Les rapporteurs thématiques ne peuvent pas se substituer à un expert. La Monuc a peu de moyens et la présence à Kinshasa du Haut-Commissariat est symbolique : douze personnes », explique Julie Gromellon, représentante à Genève de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

Tous les rapports onusiens décrivent une situation alarmante. Outre des centaines de morts dans des affrontements à Kinshasa en mars 2007 et les massacres dans la région du Bas-Congo, en février 2007, contre des membres du mouvement politico-religieux Bundu dia Kongo (BDK), les affrontements se poursuivent dans l'est du pays, entre rebelles et Forces armées congolaises. Le viol des femmes, notamment, y est devenu une arme de guerre, en toute impunité.

 **Agathe Duparc**

 [Retournez en haut de la page](#)

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du groupe
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr
Télé

Le Monde

» Abonnez-vous au *Monde* à -60%
» Déjà abonné au journal
» Le journal en kiosque

